

# FICHE D'INSCRIPTION 2018-2019

## CLUB NATURE VACANCES



### RENSEIGNEMENTS D'USAGE

Nom : .....

Prénom : .....

Sexe : M F

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Age : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : 04 .....

Portable : 06 .....

E-mail : .....@.....

### ACTIVITÉ STAGE VACANCES

du ..... au .....

Nombre de jours =

Cocher les jours de présence :  lundi  mardi  mercredi  jeudi  vendredi

L'inscription à une activité ou un stage n'est définitive qu'à réception du règlement total.

Tarif : 12€ /jour + 5€ adhésion annuelle

**Total à régler =**

Mode de règlement : Espèce / Chèque : .....

### AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné Mme/M. .... : autorise mon fils / ma fille mineur-e à être véhiculé(e) par les salariés de l'association écoute ta planète.

J'autorise mon enfant à quitter seul-e le centre après l'activité / le cours.

**oui - non**

### EN CAS D'ACCIDENT

Cas particulier / allergie / Préconisation :

Personne à prévenir :

Téléphone au moment de l'activité : 04 .....

Téléphone portable : 06 .....

Fait à Châteauneuf les Martigues, le ..... / ..... / 20. ...

Signature :



## 1. Conditions générales

L'association écoute ta planète est dédiée à la nature, aux sciences et techniques de l'environnement, une approche ouverte, originale et transversale. Participant activement au développement durable, l'association possède du matériel de découverte et d'investigation. Nous cultivons une dynamique de projets très forte où les adhérents ont une place centrale. Au-delà des activités régulières et des stages, des événements conviviaux ont lieu régulièrement : débats, événements, projections, mini-conférences ou encore ateliers environnements.

## 2. Modalités d'inscriptions

Les inscriptions peuvent avoir lieu tout au long de l'année, sous réserve de places disponibles. À l'issue de celle-ci, l'utilisateur a 5 jours pour confirmer son inscription. À défaut de cette confirmation, la place est libérée. Le paiement n'est dû qu'au moment de l'inscription définitive. Pour vous inscrire et déterminer le tarif applicable, vous devez fournir la fiche d'inscription remplie.

## 3. Le paiement

Les usagers peuvent régler par les modes de paiement suivants : chèque bancaire à l'ordre d'écoute ta planète ou espèces. Pour les activités et prestations ponctuelles (stages, mises à disposition de locaux, etc.), le paiement est effectué en une seule fois.

## 4. Remboursement des droits d'inscription

Le remboursement n'est possible que dans le cas de circonstances exceptionnelles, dûment justifiées (motif médical, déménagement, perte d'emploi, motif professionnel...). Les remboursements sont calculés au prorata des séances restantes à effectuer au jour de la demande accompagnée des justificatifs. Aucun remboursement partiel (arrêt momentané de l'activité) ne pourra être envisagé. Nous pouvons être amenés à annuler une activité en cours d'année notamment si le nombre de participants est insuffisant. Dans ce cas, le remboursement des sommes perçues est effectué au prorata-temporis pour libérer l'association de tout engagement.

## 5. Inscription en cours de saison

Les inscriptions peuvent avoir lieu tout au long de l'année, sous réserve de places disponibles. Pendant le stage les tarifs sont calculés au prorata des journées restantes à effectuer.

## 6. Tarifs

Le principe de la tarification a été établi par la délibération de l'assemblée générale.

## 7. Frais annexes

Une participation complémentaire pourra être demandée aux usagers pour couvrir les frais liés à des projets spécifiques (sortie, billets de transport, billets d'entrée) Cette participation est alors calculée aux frais réels exposés par l'association. Le matériel utile (consommables et matériel de base) est inclus dans la tarification.

## 8. Responsabilité

L'association assure ses usagers pour la pratique de leur-s activité-s. Contrat : MATMUT n° 130 3090 05701S. Pour toute dégradation de matériel, la responsabilité des parents ou de la personne majeure sera engagée. Les adhérents sont responsables de leurs effets personnels dans l'enceinte de l'association. En cas de perte ou de vol, le personnel de l'association ne pourra être tenu pour responsable. L'accès aux locaux de l'associations est formellement interdite sans la présence d'un salarié de l'association.

## 9. Droit à l'image

Lors de votre inscription ou celle d'un enfant mineur, vous acceptez que votre image ou celle de l'enfant (prise lors des activités ou événements organisés par l'association) soit utilisée sur les supports de communication (brochure, affiche, site interne, document édité) de l'association. Sur simple demande écrite, tout participant peut demander à ce que son image ne soit pas utilisée.

## 10. Tenue vestimentaire

Il est recommandé d'adapter les tenues vestimentaires aux activités proposées. Les tenues vestimentaires qui dissimuleraient le visage dans l'espace public sont interdites ; Art. 1, loi n°2010-1192.

Tout inscrit s'engage à respecter le présent document.

Nom :

Date :

Lu et approuvé Signature